

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à 21h00, le conseil municipal de la commune de Valloire-sur-Cisse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la commune de Valloire-sur-Cisse, 14, place de la Mairie, Chouzy-sur-Cisse, 41150 VALLOIRE-SUR-CISSE, sous la présidence de Catherine LHÉRITIER, Maire de Valloire-sur-Cisse.

Date de la convocation du conseil municipal : 23 juin 2025

**Présents :**

Mmes Christine ALLION, Clémence COURTOIS, Martine COURVOISIER, Patricia GACOIN, Catherine LHÉRITIER, Christelle SAUPIN, Martine STAINS,  
MM. Jean-Paul BRISSON, Henri BURNHAM, Hubert DELORY, Nicolas DERRÉ, Stéphane FLEURY, Franck NAVEREAU.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

M. Dominique GUYARD a donné procuration à M. Franck NAVEREAU  
M. Michel MARECHAL a donné procuration à Mme Catherine LHERITIER  
Mme Marie-Cécile PACCHIANI a donné procuration à Mme Christine ALLION  
Mme Marie-Elisabeth PIEDECAUSA a donné procuration à Mme Patricia GACOIN  
Mme Virginie ROUSSEAU a donné procuration à M. Stéphane FLEURY

**Absents excusés :**

M. Jean-Marie BRUNEAU et M. Michel FOUCHAULT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice :	20
Nombre de membres présents :	13
Nombre de pouvoirs :	5
Quorum :	11

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Martine COURVOISIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame le maire rappelle les points inscrits à l'ordre du jour :

**1. INFORMATIONS DIVERSES**

- 1.1. Etat civil
- 1.2. Urbanisme
- 1.3. Décisions du Maire
- 1.4. Informations sur l'avancée du dossier de travaux de la route du Pont du Diable
- 1.5. Information sur le marché de travaux des ateliers municipaux
- 1.6. Information sur les travaux de voirie
- 1.7. Information sur les travaux des bâtiments

**2. AFFAIRES GENERALES**

- 2.1. Validation du procès-verbal du 22 mai 2025
- 2.2. Modification de l'article 5 de la régie de recettes

**3. AFFAIRES FINANCIERES**

- 3.1. Demande de subvention exceptionnelle par l'APEGC

## I - INFORMATIONS DIVERSES

### 1.1 Etat Civil :

NAISSANCE	Noms et Prénoms	Date et lieu de naissance
	Amélia, Clémence GODARD Parents domiciliés, 12 rue de Varanne - Coulanges	17 mai 2025 à Blois
	Alma VAUGEOIS Parents domiciliés, 9 rue de la Gidelle	19 mai 2025 à Tours
	Emy, Laëtitia INFANTE Parents domiciliés, 6 rue de Villeneuve	4 juin 2025 à la Chaussée St Victor

MARIAGES	Noms et Prénoms des époux	Date et lieu du mariage
	Jordan CASTILLEJO et Corinne MAEGHT	7 juin 2025 à Chouzy-sur-Cisse
	Nicolas AUBRY et Sabrina MAUZEY	21 juin 2025 à Chouzy-sur-Cisse
	Pierre PIRONNEAU et Manon SOULAIGRE	21 juin 2025 à Chouzy-sur-Cisse
	Wilfried ENCRENAZ et Ophélie CINCON	21 juin 2025 à Chouzy-sur-Cisse

DECES	Noms	Prénoms	Date du décès	Lieu du décès

### 1.2 Urbanisme

#### Permis de Construire/Démolir

Adresse	Noms	Type de travaux	Accord ou refus
30 route de Chambon – Château de Chanteloire	Mme Rigaud Delphine	Démolition mur de clôture	ACCORD ABF
4 rue du Bourg	M. Garraio Florian	Création annexe pièce de vie	ACCORD ABF

#### Déclarations préalables

Adresse	Noms	Type de travaux	Accord ou refus
44 route de Villesavoir	Services Energy	Pose panneaux solaires	ACCORD
12 route d'Onzain	Greenolia	Pose panneaux solaires	ACCORD
7 rue du Bourg	Edf solutions solaires	Pose panneaux solaires	ACCORD
6 rue de la Poste	Mme Huret Pauline	Remplacement cabane de jardin	ACCORD
7 bis route de Villesavoir	Mme Dubrulle Luzerne Irène	Pose panneaux solaires	ACCORD
24 rue d'Auteuil	Mme Cruzet Liliane	Réhabilitation toiture tuile en ardoise (sur extension)	REFUS
12 ter N Route de Villesavoir	M. Daubé Fabrice	Réfection clôture	ACCORD avec prescription
9 rue de l'Embarcadère	Mme Joubert Lou	Changement huisserie à l'identique	ACCORD
1 rue du Miale	M. Burnham Henri	Création clôture	ACCORD avec prescription

### 1.3 Décisions du maire

Par délégation du conseil municipal en date du 23 mai 2020, en vertu de l'article L 2122-22 al. 15° du code général des collectivités territoriales, le maire a pris les décisions suivantes :

#### Décision n° 2025-24 – Déclaration d'intention d'aliéner

Renonciation à exercer le droit de préemption sur le bien (immeuble bâti) situé à 122, route d'Onzain à Chouzy-sur-Cisse, cadastré AE 21, 22, 124 et 130 d'une superficie de 3 574 m<sup>2</sup> appartenant aux Consorts NEX-KERADENNEC.

#### Décision n° 2025-25 – Déclaration d'intention d'aliéner

Renonciation à exercer le droit de préemption sur le bien (immeuble bâti) situé 51, avenue des Beaumonts à Chouzy-sur-Cisse, cadastré AS 37 et 182 d'une superficie de 1 868 m<sup>2</sup> appartenant à Mme JULLIEN Carmen.

#### Décision n° 2025-26 – Tarif de participation au repas annuel des séniors

Le montant de la participation individuelle au repas du 11 novembre 2025 des conjoints et accompagnateurs qui n'ont pas atteint l'âge de 70 ans au 31.12.2025 est fixé à 45,50 €.

#### Décision n° 2025-27 – Déclaration d'intention d'aliéner

Renonciation à exercer le droit de préemption sur le bien (immeuble non-bâti) situé Rue de Varanne à Coulanges, cadastré AE 312 d'une superficie de 879 m<sup>2</sup> appartenant à Mme ESNAULT Sophie.

#### Décision n° 2025-28 – Nomination du régisseur titulaire et du mandataire suppléant

Sur avis conforme du comptable assignataire, Mme Sara BLANCHIER est nommée régisseur titulaire de la régie de recettes et Mme Virginie CARLIER, mandataire suppléante en cas d'absence du régisseur titulaire.

#### Décision n° 2025-29 – Ouverture d'un compte à terme

Une somme de 200 000 € a été déposée sur un compte à terme détenu auprès de la DDFiP, ce montant provenant de l'emprunt contracté pour la construction des ateliers municipaux dont les travaux ne sont pas encore commencés.

#### Décision n° 2025-30 – Tarifs du service enfance-jeunesse 2025-2026, applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 (augmentation de 2 % par rapport à 2024-2025) :

##### 1- Restaurant scolaire

Tarif du repas	
Repas enfant	4,01 €
Repas à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant	3,24 €
Repas enseignant ou intervenant	6,53 €
Prestation pause méridienne	
Enfant titulaire d'un PAI qui apporte son repas	2,39 €

##### 2- Accueil périscolaire (tarifs goûter compris)

Quotient familial en € CAF ou MSA	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
	≤ 620	> 620 ≤ 850	> 850 ≤ 1 100	> 1 100 ≤ 1 350	> 1 350
Forfait matin et soir	2,36 €	3,03 €	3,91 €	4,06 €	4,10 €
Forfait matin ou soir	1,58 €	2,02 €	2,58 €	2,70 €	2,80 €
Mercredi : 1/2 journée	5,53 €	7,09 €	9,10 €	9,46 €	9,83 €
Mercredi : journée complète	8,70 €	11,14 €	14,30 €	14,86 €	15,47 €
Pénalité de retard – par tranche de 15 mn de retard *	5,10 €				

### 3- Accueil extrascolaire, ALSH

➤ Enfants habitants la commune de Valloire-sur-Cisse et enfants hors commune mais qui sont en vacances chez leurs grands-parents habitants Valloire-sur-Cisse.

Quotient familial en € CAF ou MSA	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
	≤ 620	> 620 ≤ 850	> 850 ≤ 1 100	> 1 100 ≤ 1 350	> 1 350
La journée	9,06 €	10,68 €	12,34 €	13,97 €	16,91 €
Pénalité de retard – par tranche de 15 mn de retard *	5,10 €				

➤ Enfants hors commune

Quotient familial en € CAF ou MSA	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
	≤ 620	> 620 ≤ 850	> 850 ≤ 1 100	> 1 100 ≤ 1 350	> 1 350
La journée	15,01 €	16,65 €	18,31 €	19,94 €	22,87 €
Pénalité de retard – par tranche de 15 mn de retard *	5,10 €				

➤ Mini camps et sorties diverses, enfants habitants ou non la commune de Valloire-sur-Cisse

MINI CAMPS (tarif unique)	
La semaine	44,89 €
SORTIES DIVERSES (tarif unique)	
La sortie	4,49 €
Pénalité de retard – par tranche de 15 mn de retard *	5,10 €

\* Toute tranche commencée est due

#### Décision n° 2025-31 – Déclaration d'intention d'aliéner

Renonciation à exercer le droit de préemption sur le bien (terrain non-bâti) situé Chemin des Coquelins à Chouzy-sur-Cisse, cadastré AD 129 d'une superficie de 973 m<sup>2</sup> appartenant à M. et Mme KCHAREM.

#### Décision n° 2025-32 – Demande de subvention au titre de la DDSR (Dotation départementale de solidarité rurale) pour les travaux de voirie route du Bois Gaulier à Seillac

Une demande d'aide financière a été déposée auprès du Conseil départemental de Loir-et-Cher au titre de la DDSR pour les travaux de voirie route du Bois Gaulier à Seillac dont le montant s'élève à 23 854,00 € HT. Subvention espérée 13 000,00 €.

#### Décision n° 2025-33 – Demande de subvention au titre de la DDSR (Dotation départementale de solidarité rurale) pour les travaux de voirie route de Guillou à Coulanges

Une demande d'aide financière a été déposée auprès du Conseil départemental de Loir-et-Cher au titre de la DDSR pour les travaux de voirie route de Guillou à Coulanges dont le montant s'élève à 107 580,00 € HT. Subvention espérée 24 000,00 €.

#### Décision n° 2025-34 – Demande de subvention au titre de la DDSR (Dotation départementale de solidarité rurale) pour les travaux de voirie Chemin du Roy à Chouzy-sur-Cisse

Une demande d'aide financière a été déposée auprès du Conseil départemental de Loir-et-Cher au titre de la DDSR pour les travaux de voirie Chemin du Roy à Chouzy-sur-Cisse dont le montant s'élève à 95 201,00 € HT. Subvention espérée 22 000,00 €.

#### Décision n° 2025-35 – Attribution du marché de travaux de voirie route du Pont du Diable

Attribution du marché de travaux de voirie route du Pont du Diable à l'entreprise COLAS Agence Blois pour un montant de 89 687,00 € HT soit 107 624,40 € TTC.

#### **1.4 Informations sur l'avancée du dossier de travaux route du Pont du Diable**

Madame le maire rappelle que suite aux inondations d'octobre 2024, la route du Pont du Diable est très endommagée et impropre à la circulation.

L'agence technique départementale a étudié la possibilité d'aménager la route du Pont du Diable (VC7) après les fortes pluies d'octobre 2024 qui ont provoqué un ruissellement intense (> 50 cm d'eau sur la chaussée sous l'ouvrage SNCF). La structure de chaussée étant hors d'usage, la route est fermée à la circulation.

Trois entreprises ont été sollicitées et deux ont répondu. L'entreprise Colas est la moins disante et peut intervenir sans interruption durant l'été (sans congés). Les travaux commenceront la semaine du 14 juillet pour se terminer fin du mois d'août 2025.

La subvention de solidarité sollicitée auprès de l'Etat a été attribuée pour un montant de 54 363.38 €.

*Monsieur Navereau demande si la collectivité peut démarrer les travaux et si dans la seconde tranche des travaux, la route sera coupée. Madame Lhéritier répond positivement pour le démarrage des travaux par contre elle ne peut répondre à ce jour sur l'interdiction de circulation lors des travaux de la seconde tranche.*

#### **1.5 Information sur le marché de travaux des ateliers municipaux**

Le marché de travaux des ateliers municipaux a été déposé sur la plateforme des marchés publics de la Nouvelle République le vendredi 13 juin et dans le journal le mardi 17 juin 2025. La clôture des offres est fixée au vendredi 18 juillet 2025 à 12h00.

L'ouverture des plis aura lieu le 21 juillet 2025. Après analyse des offres et renégociation, la commission MAPA se réunira le 22 septembre 2025 en vue de l'attribution du marché.

#### **1.6 Information sur les travaux de voirie**

Les travaux de voirie de la route de Gouillou seront terminés dès que le marché à bon de commande sera attribué. Il reste la bande de roulement à effectuer. Une nouvelle signalisation est prévue pour limiter le tonnage à 19 tonnes. Un arrêté de voirie est pris dans ce sens.

Les travaux de la route du bois Gaulier sont eux terminés tout comme ceux du chemin du Roy.

*Monsieur Delory signale que les voitures roulent vite et ainsi que la vitesse n'est pas respectée. L'intervention du policier municipal est sollicitée.*

#### **1.7 Information sur les travaux des bâtiments**

La collectivité a fait réaliser des travaux dans la Hall des sports. L'éclairage a été modifié par des projecteurs led.

Au niveau de la salle des fêtes salle B (grande salle), les dalles du plafond vétustes vont être changées tout comme l'ossature. L'éclairage sera modifié en led également.

## **II – AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **2.1 Délibération 2025-04\_42 : Validation du procès-verbal du 22 mai 2025**

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le procès-verbal du 22 mai 2025 est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le conseil municipal est invité à adopter ce procès-verbal.

## LE CONSEIL MUNICIPAL :

**ADOpte**, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 22 mai 2025.

VOTE : 18 voix

POUR : 18

Mmes Christine ALLION, Clémence COURTOIS, Martine COURVOISIER, Patricia GACOIN, Catherine LHÉRITIER, Marie-Cécile PACCHIANI, Marie-Elisabeth PIEDECAUSA, Virginie ROUSSEAU, Christelle SAUPIN, Martine STAINS MM. Jean-Paul BRISSON, Henri BURNHAM, Hubert DELORY, Nicolas DERRÉ, Stéphane FLEURY, Dominique GUYARD, Michel MARECHAL, Franck NAVEREAU.

CONTRE :

ABSTENTIONS :

### 2.2 **Délibération 2025-04\_43 : Modification de l'article 5 de la régie de recettes**

Madame le maire fait part au conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier l'article 5 de l'acte de création de la régie de recettes communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du CGCT pour encaisser les produits suivants :

- 1° : photocopies ;
- 2° : location salle des fêtes ;
- 3° : droit de place ;
- 5° : concessions cimetièrre ;
- 6° : entrées spectacles et concerts
- 7° : Buvette et restauration lors des manifestations
- 8° : Vente de petites fournitures diverses (rebus divers)
- 9° : Bornes de camping-cars,

ceci afin de moderniser et sécuriser le maniement des fonds au sein de cette régie à l'occasion de la nomination du nouveau régisseur. Il est judicieux d'ouvrir un compte bancaire auprès du Trésor public, appelé « compte de dépôts de fonds au Trésor » ou « compte DFT ».

Cela permettra notamment de :

- faciliter la traçabilité et la lisibilité des opérations de la régie ;
- diversifier les modes de paiement utilisables par le régisseur ;
- moderniser les moyens de paiement proposés aux usagers de la régie ;
- limiter dans tous les cas l'utilisation des espèces ;
- éviter de garder trop de valeurs dans des coffres pas ou peu sécurisés ;
- ne pas dépasser les encaisses max que le régisseur est autorisé à conserver en déposant et reversant les fonds au SGC par simple virement (en cas de vol par exemple des responsabilités seraient engagées) ;
- supprimer les RDV régisseurs pour de simples dépôts de chèques (envoi directement par courrier au centre de tri de Lille et arrivée des fonds sur le compte DFT).

La modification de l'article 5 de la délibération de création proposée est celle-ci :

« Un compte de dépôt de fonds DFT associé est ouvert au Trésor Public au nom de la régie de recettes pour la Mairie de Valloire-sur-Cisse, pour notamment l'encaissement des recettes effectué par carte bancaire, paiement en ligne et virement bancaire. »

Le conseil municipal est invité à approuver la modification de l'article 5 de la délibération n° 5/05 du 17 janvier 2024 de la régie de recettes comme ci-dessus et de charger Madame le maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la délibération n° 5/05 du 17 janvier 2014 de création d'une régie de recettes modifiée par délibération n° 2024-08/77 du 30 septembre 2024,

Considérant la nécessité de modifier l'article 5 de l'acte de création de la régie de recettes tel qu'exposé ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, la modification de l'article 5 de l'acte de création de régie de recettes en ce sens : « Un compte de dépôt de fonds DFT associé est ouvert au Trésor Public au nom de la régie de recettes pour la Mairie de Valloire-sur-Cisse, pour notamment l'encaissement des recettes effectué par carte bancaire, paiement en ligne et virement bancaire ».
- **CHARGE** Madame le maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 18 voix

POUR : 18

Mmes Christine ALLION, Clémence COURTOIS, Martine COURVOISIER, Patricia GACOIN, Catherine LHÉRITIER, Marie-Cécile PACCHIANI, Marie-Elisabeth PIEDECAUSA, Virginie ROUSSEAU, Christelle SAUPIN, Martine STAINS  
MM. Jean-Paul BRISSON, Henri BURNHAM, Hubert DELORY, Nicolas DERRÉ, Stéphane FLEURY, Dominique GUYARD, Michel MARECHAL, Franck NAVEREAU

CONTRE :

ABSTENTIONS :

**III – AFFAIRES FINANCIERES**

**3.1 Délibération n° 2025-04\_44 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'APEGC (association des parents d'élèves des écoles du Grand Clos)**

Dans le cadre de la fête des familles le dimanche 29 juin, l'APEGC organise une journée jeux dans la cour des écoles.

Comme l'année passée, différentes animations seront proposées aux enfants et aux parents avec entre autres des structures gonflables.

En l'absence de recette de la brocante, L'APEGC sollicite auprès de la commune une subvention exceptionnelle pour la location de deux châteaux gonflables.

Vu le contrat de location, les élus de l'exécutif proposent l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 240 € pour la location d'une seule structure.

Le conseil municipal est invité à délibérer sur :

- L'attribution d'une subvention exceptionnelle pour la fête des familles du 29 juin 2025,
- Et de fixer le montant à 240 €.

Décision :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire,

Vu la demande d'aide financière de l'association des parents d'élèves des écoles du Grand Clos (APEGC) sollicitant une subvention exceptionnelle pour la location de châteaux gonflables pour la journée jeux du dimanche 29 juin,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 voix) :

- **DECIDE** d'attribuer à l'association APEGC une subvention exceptionnelle dont le montant est fixé à 240 €
- **DIT** que les crédits inscrits à l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux associations... » du budget 2025 sont suffisants.

VOTE : 18 voix

POUR : 18

Mmes Christine ALLION, Clémence COURTOIS, Martine COURVOISIER, Patricia GACOIN, Catherine LHÉRITIER, Marie-Cécile PACCHIANI, Marie-Elisabeth PIEDECAUSA, Virginie ROUSSEAU, Christelle SAUPIN, Martine STAINS  
MM. Jean-Paul BRISSON, Henri BURNHAM, Hubert DELORY, Nicolas DERRÉ, Stéphane FLEURY, Dominique GUYARD, Michel MARECHAL, Franck NAVEREAU

CONTRE :

ABSTENTIONS :

## **I – INFORMATIONS DIVERSES**

### **► Madame Christine ALLION**

Annonce les manifestations à venir :

- Inaugurations le samedi 28 juin à 10h00 de :
  - La fresque murale à l'école maternelle de Valloire-sur-Cisse. La fresque a été réalisée par l'entreprise « La Feuille Doré » d'Onzain et les enfants de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Valloire-sur-Cisse.
  - La statue « de la Grenouille Rousse » réalisée par Olivier VERNET, sculpteur à Valloire-sur-Cisse est installée au plan d'eau de Valloire-sur-Cisse.

Des goodies seront offerts aux enfants et administrés présents.

- Vernissage d'ARTEC le samedi 28 juin à 11h30 à la salle des fêtes de Valloire-sur-Cisse.
- CLAP 41 : le cinéma près de chez vous : C'est un cinéma itinérant avec la projection d'un film gratuit. La date est fixée un mardi au mois de janvier ou février 2026 avant 20h00. La date précise sera communiquée ultérieurement. Il faut choisir avant le 11 juillet 2025 entre deux films :
  - Le comte de Monté Cristo (aventure)
  - L'amour ouf (comédie)

Le choix c'est fait sur l'amour ouf dont le réalisateur est Gilles Lellouche.

- La sortie au château de Talcy a été annulée en raison des fortes chaleurs. Elle est remplacée par la visite du Clos Lucé à Amboise le 27 septembre 2025. Le château de Talcy était retenu par la gratuité organisée par le Conseil Départemental.

Madame Allion précise que le dossier de candidature dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie des personnes de plus de 60 ans, n'a pas été retenu par la conférence des financeurs du Conseil Départemental 41. La candidature concernait une activité physique adaptée de « marche bâton » proposée par l'association SIEL BLEU.

### **► Madame le maire**

Rappelle :

- La réunion publique le mercredi 2 juillet 2025 à 19H30 dans le cadre du projet « Village d'Avenir ».
  - Le programme « Villages d'Avenir » constitue un soutien en ingénierie, quel qu'il soit, qui est apporté dans une approche pragmatique et opérationnelle.

- La cérémonie du 14 juillet 2025 avec à l'ensemble musical «la Renaissance d'Onzain » débutera à 10h45 devant la mairie. La médaille de travail sera remise à Evelyne Lefebvre. L'après-midi au Pré Fonteneau, des jeux sont organisés, suivis du pique-nique républicain. Le soir, la retraite aux flambeaux, le feu d'artifice et le bal populaire sont au programme.

➤ **Monsieur Franck NAVEREAU**

Demande dans quel but le questionnaire citoyen relatif aux infrastructures communales et les activités a-t-il été élaboré et distribué à tous les administrés. Y a-t-il un état des lieux avec les présidents des associations chaque année ?

Madame le maire répond que oui il y a une réunion annuelle avec les associations. Le questionnaire a été élaboré à l'issue de la commission « vie associative » qui a révélé les difficultés à répondre aux sollicitations pour l'usage des salles et équipements.

Le questionnaire va aider à identifier les problématiques rencontrées. Une analyse permettra d'alimenter la réflexion.

Le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 26 septembre 2025 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h45.

<b>LISTE DES DECISIONS DU MAIRE DEPUIS LE 22 MAI 2025</b>	
<b>Numéro</b>	<b>Intitulé</b>
2025-24	Déclaration d'intention d'aliéner bien situé 122, route d'Onzain à Chouzy-sur-Cisse, cadastré AE 21, 22, 124, 130 de 3 574 m <sup>2</sup>
2025-25	Déclaration d'intention d'aliéner bien situé 51, avenue des Beaumonts à Chouzy-sur-Cisse, cadastré AS 37 et 182 de 1 868 m <sup>2</sup>
2025-26	Tarif de participation au repas annuel des séniors
2025-27	Déclaration d'intention d'aliéner bien situé Rue de Varanne à Coulanges, cadastré 064 AE 312 de 879 m <sup>2</sup>
2025-28	Nomination du régisseur titulaire et du mandataire suppléant
2025-29	Ouverture d'un compte à terme
2025-30	Tarifs du service enfance-jeunesse 2025-2026, applicables à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2025
2025-31	Déclaration d'intention d'aliéner bien situé Chemin des Coquelins à Chouzy-sur-Cisse cadastré AD 129 de 973 m <sup>2</sup>
2025-32	Demande de subvention au titre de la DDSR (dotation départementale de solidarité rurale) pour les travaux de voirie route du Bois Gaulier à Seillac
2025-33	Demande de subvention au titre de la DDSR (dotation départementale de solidarité rurale) pour les travaux de voirie route de Gouillou à Coulanges
2025-34	Demande de subvention au titre de la DDSR (dotation départementale de solidarité rurale) pour les travaux de voirie Chemin du Roy à Chouzy-sur-Cisse
2025-35	Attribution du marché de travaux de voirie route du Pont du Diable

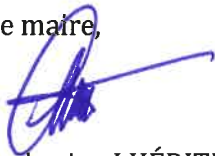
<b>LISTE DES DELIBERATIONS DU JEUDI 26 JUIN 2025</b>	
<b>Numéro</b>	<b>Intitulé</b>
2025-04_42	Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 mai 2025
2025-04_43	Modification de l'article 5 de la délibération n° 5/05 du 17 janvier 2014 de création d'une régie de recettes
2025-04_44	Demande de subvention exceptionnelle par l'APEGC (association des parents d'élèves des écoles du Grand Clos)

**LISTE DES MEMBRES PRESENTS**

Catherine LHERITIER  
Henri BURNHAM  
Patricia GACOIN  
Jean-Paul BRISSON  
Christine ALLION  
Clémence COURTOIS  
Martine COURVOISIER  
Hubert DELORY  
Nicolas DERRE  
Stéphane FLEURY  
Franck NAVEREAU  
Christelle SAUPIN  
Martine STAINS

Signatures :

Le maire,



Catherine LHÉRITIER



Le secrétaire,



Martine COURVOISIER

